

Déclaration d'identité

Vous devez envoyer votre Déclaration d'identité avec votre première inscription à l'examen (c.-à-d. la première fois que vous faites une demande pour passer la Composante écrite). Vous devez aussi envoyer une Déclaration d'identité si vous avez passé votre dernier examen avant 2011. (La Déclaration d'identité a été une nouvelle exigence à compter de 2011.)

Si vous avez déjà fait une Déclaration d'identité pour votre reconnaissance de diplômes, vous n'avez pas à en faire une autre. Nous obtiendrons votre Déclaration d'identité du service responsable de la reconnaissance des diplômes.

Veillez noter que la déclaration pour le module d'autoapprentissage est différente du formulaire de Déclaration d'identité. Si vous ne vous souvenez plus d'avoir déjà rempli une Déclaration d'identité, veuillez communiquer avec l'Alliance.

Vous devez remplir une Déclaration d'identité et la signer en présence d'un notaire. Un notaire est la personne autorisée par une province ou un pays dans lequel vous vivez à faire prêter serment (déclarer la vérité d'un énoncé). Pour faire notarié vos documents, vous allez devoir présenter la copie originale de chaque document au notaire. Le notaire remplira la Section 2 du formulaire de Déclaration d'identité.

Vous devez nous faire parvenir deux photographies identiques. Ces photographies doivent :

- Être de format passeport et avoir la même qualité
- Être en couleur
- Ne montrer que vous seulement, votre visage clairement visible et les yeux ouverts
- Être prise au cours des derniers 6 mois

Vous devez joindre une copie de la photographie à votre Déclaration d'identité. Le notaire estampillera la photographie ou y apposera son sceau.

Vous devez envoyer l'autre copie de la photographie avec votre Déclaration d'identité.

La Déclaration d'identité est valide pendant cinq ans à partir de la date inscrite sur le formulaire. Si vous modifiez votre apparence ou votre nom pendant cette période, vous devez envoyer un nouveau formulaire de Déclaration d'identité. Nous nous servons des photographies que vous avez envoyées pour préparer vos Certificats d'admission à la Composante écrite et à la Composante clinique. Si vous ne ressemblez pas à la photographie de votre Certificat d'admission, vous pourriez ne pas pouvoir passer l'examen.

